



LAMBOISIÈRES MARTIN BASKET



Projet Sportif LMB

Vos enfants ou vous-mêmes allez signer une licence de basket au club **Lamboisières Martin Basket**.

Ce document vous expose le projet sportif du club tel qu'il a été décidé en bureau, et au niveau de la commission technique du club, et tel qu'il est appliqué par les entraîneurs selon ces décisions.

Depuis la fusion, nous ne sommes plus trois clubs, mais une seule entité sportive LMB. Notre projet sportif dans sa globalité est basé sur la formation, pour faire progresser nos équipes à partir d'un encadrement de qualité, en laissant à chacun l'opportunité de pratiquer le basket au sein de notre groupement sportif.

Nous proposons donc à tous par catégorie le même nombre de créneaux et qualité d'entraînement.

Dans les petites catégories U9 et U11 qui correspondent aux années de découverte du basket et des apprentissages de base, nous privilégions l'intégration en essayant de préserver les quatre pôles communaux que sont St Jean de Linières, St Lambert la Potherie, St Léger des Bois, St Martin du Fouilloux, et de constituer des équipes par catégorie d'âge.

A partir de la catégorie U13, ou débute de façon plus affirmée pour le joueur(euse) l'aspect compétition (au regard de la fédération qui met en place détectations, sélections, et des niveaux de compétitions plus large), nous commençons à constituer des effectifs par niveau lorsque les effectifs le permettent.

Comme tout sport d'équipe, la composition s'effectue à partir d'évaluations des entraîneurs fondées sur des critères sportifs avec comme grande famille :

- Capacité et acquis techniques du joueur : individuels et collectifs,
- Capacité et potentiel athlétique,
- Motivation,
- Assiduité (entraînements et matchs).
- Niveau de progression mesuré.

L'ensemble pondéré par le niveau global du groupe.

Ces compositions par niveau quand c'est le cas, ont aussi pour but que chacun puisse s'exprimer sur le terrain :

- d'un point de vue jeu (participation effective au match),
- d'un point de vue équilibre des temps de jeu,
- et aussi suivant l'expression de souhaits personnels (simple plaisir de jouer, ou compétition).

Les évaluations sont périodiques et ne sont pas figées. Les passerelles existent entre les équipes, par rapport aux différentes 'photos' de la saison, et suivant l'investissement ou progression de chacun.

Nous comprenons que cela entraîne parfois des déceptions, mais à notre sens, tout autre critère de jugement serait plus discriminatoire, et ne ferait qu'accroître les incompréhensions par rapport à notre rôle de club sportif.

La signature de la licence entraîne de manière tacite, l'adhésion au projet sportif du club.

Restant à votre écoute, la commission technique et le comité de pilotage Fusion LMB.



LAMBOISIÈRES MARTIN BASKET



Saison 2018/2019

Pour cette nouvelle saison, vous devez remettre un **dossier complet** d'inscription après avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Pour un dossier complet, vous devez fournir :

- La demande de licence :
 - **Remplir** le cadre concernant votre **identité**,
 - **Faire remplir** par un médecin la partie « **Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport »,
 - **Faire remplir** par un médecin la partie « **Sur-classement** » pour les joueurs et joueuses nés(es) en **2000, 2002, 2004, 2006 ou 2008**,
 - **Remplir** le cadre concernant « l'Information Assurance » **même** si vous ne prenez pas d'assurance.
 - Signer le document **3 fois** : Identité, Assurance et Antidopage.
- Fournir une photo d'identité (nom-prénom au recto).
- Fournir le règlement de votre licence :
 - par chèques vacances,
 - coupons sport,
 - pass culture sport,
 - par chèques à l'ordre de Lamboisières Martin Basket, (possibilité d'un paiement en 3 fois).
- Fournir **une photocopie de pièce d'identité** (livret de famille, passeport...) s'il s'agit d'une 1ère création de licence.
- Remplir la fiche de renseignements et d'autorisation.

Les dossiers d'inscriptions seront à retourner :

➤ Soit lors des permanences :	
20/06 16h30 – 19h St Lambert la Potherie	Salle de sports
20/06 16h30 – 19h St Jean de Linières	Salle Linériis
23/06 10h – 12h St Martin du Fouilloux	Salle SIS
27/06 18h – 20h St Leger des Bois	Complexe Sportif

➤ Soit par voie postale :

SUREAU Marie-Hélène 22, rue Walter Pyron 49170 St Martin du Fouilloux. slmb.secretariat@gmail.com (contact à privilégier pour l'envoi)	VIEAU Céline 20 rue des Landes 49070 St Lambert la Potherie esslpb@free.fr	JOURDAIN Béatrice 8, rue Saint-Exupéry 49170 SAINT LÉGER DES BOIS slmb.presidente@gmail.com	LOUCKY Franck 26 rue des Ormeaux 49070 St Jean de Linières basketstjeandelinieres@gmail.com
--	--	--	--



LAMBOISIERES MARTIN BASKET

Saison 2018/2019

Renseignements concernant le (la) licencié(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Date de naissance :/...../..... Nationalité :

Taille :cm Tel :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

Profession : Email :@.....

Les mesures médicales particulières (asthme, allergies ...) :
.....

Informations complémentaires :

Père (informations obligatoire pour les licenciés mineurs)		Mère (informations obligatoire pour les licenciés mineurs)	
Nom :		Nom :	
Profession :		Profession :	
Société :		Société:	
Email :		Email :	

Coordonnées des autres personnes pouvant être prévenues :

.....
.....

Seriez-vous intéressé par une formation spécifique basket ? (Cocher les cases si oui):

Formation	Licencié(e)	Père	Mère
Marqueur-chronométréur			
Arbitre	Formation obligatoire		
Entraîneur			
Coach			

Souhaitez-vous participer à : 1 2 3 créneaux
d'entraînements par semaine ?

Etes-vous intéressé pour encadrer des entraînements en tant qu'assistant ou
coacher une équipe le week-end (Possible en binôme) ?

Oui Non Niveau souhaité :



A REMETTRE AU CLUB

LAMBOISIERES MARTIN BASKET

Saison 2018/2019

Autorisations diverses :

- Je soussigné(e) autorise mon enfant à quitter la salle de sport seul(e) après l'entraînement ou le match de basket.

Oui

Non

- J'autorise également les parents des autres licenciés du club et les responsables du club à transporter mon enfant dans leur véhicule (entraînements, matchs, stage....)

Oui

Non

- J'autorise les responsables de l'activité à prendre toutes les mesures médicales d'urgence, sous réserve d'en être avisé le plus rapidement possible :

Oui

Non

Nom de votre médecin : Tél. :

- J'autorise le club de basket à publier les photos prises lors des différentes manifestations (matchs, tournois, etc..) :

Oui

Non

Fait à , le

Signature d'un représentant légal de l'enfant :



ESSJ Basket Ball



LAMBOISIÈRES MARTIN BASKET

TARIFS SAISON 2018-2019

A Chaque renouvellement de licence, le licencié doit renouveler son contrat d'assurance pour la nouvelle saison. Votre prix de licence va donc dépendre de l'option d'assurance que vous allez souscrire auprès de la compagnie MAIF.

Vous avez le choix entre 4 options qui sont détaillées avec le formulaire de licence ; en résumé :

L'option N (0€), sans assurance

L'option A (2,98€), couvre les frais médicaux suite à accident, décès suite à accident et invalidité permanente suite à accident.

L'option B (8,63€), propose les mêmes garanties que l'option A ainsi que la garantie complémentaire une indemnité journalière suite à accident.

L'option C (2,98€ + 0,50€ ou 8,63€ + 0,50€) garantie invalidité complémentaire à l'option A ou B.

Votre cotisation correspond à la somme reversée au comité (prix de votre licence, frais d'engagement du club dans la compétition, frais d'engagement des équipes, manifestations, frais d'arbitrage...) auquel s'ajoutent les charges liées aux salariés, les frais de fonctionnement du club.

Catégories	Cotisation N = 0	OPTIONS			
		Avec option A A = +2,98 €	Avec option B B = +8,63 €	Option C C = A + 0,50 €	Option C C = B + 0,50 €
Loisirs	105,00 €	107,98 €	113,63 €	108,48 €	114,13 €
Séniors : 1999 et avant	140,00 €	142,98 €	148,63 €	143,48 €	149,13 €
U16 à U20 : 2003 à 2000	137,00 €	139,98 €	145,63 €	140,48 €	146,13 €
U14 à U15 : 2005 et 2004	125,00 €	127,98 €	133,63 €	128,48 €	134,13 €
U12 à U13 : 2007 et 2006	120,00 €	122,98 €	128,63 €	123,48 €	129,13 €
U10 à U11 : 2009 et 2008	108,00 €	110,98 €	116,63 €	111,48 €	117,13 €
U8 à U9 : 2011 et 2010	105,00 €	107,98 €	113,63 €	108,48 €	114,13 €
U7 : 2014, 2013 et 2012	86,00 €	88,98 €	94,63 €	89,48 €	95,13 €

TOMBOLA : La somme de 15 €, correspondant à un carnet de tombola, est incluse dans le prix de la cotisation. Les carnets vous seront remis fin novembre. Vous pourrez ainsi vendre les tickets de la tombola si vous désirez diminuer le coût de votre cotisation.

REGLEMENT : Les chèques sont à établir à l'ordre du LMB, Lamboisières Martin Basket, et vous avez la possibilité de payer en 2 ou 3 échéances. A partir du 3^{ème} licencié d'une même famille, vous pouvez déduire 10 € sur le montant total.

DOSSIERS : Les dossiers complets de licences (formulaire de licence, règlement, photo, fiche de renseignements) sont à déposer lors de permanences indiquées sur la feuille des modalités d'inscription.

Après le 14 juillet 2018, une majoration de 10% sera appliquée (sauf création).

Règlement intérieur de LMB

ARTICLE 1: *Objet*

Nul ne pourra se soustraire au présent règlement accepté lors de l'adhésion. Tout manquement au règlement intérieur est susceptible d'être passible d'une sanction prononcée par le bureau du club.

ARTICLE 2 : *Adhésion et cotisation*

Chaque adhérent doit remplir une fiche individuelle d'adhésion, une fiche de droit à l'image, et fournir soit un certificat médical, soit le questionnaire médical auquel il est répondu non à toutes les questions. La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale de transport. La signature par un parent responsable fait foi. Le club n'autorise pas le transport en cas de conduite accompagnée.

ARTICLE 3 : *Paiement*

Au dépôt de la demande de licence, le membre s'engage à régler le montant de sa cotisation. La demande de licence n'est envoyée au comité de Basket qu'après la réception du règlement par le club. Les adhérents ont la possibilité de demander un encaissement en plusieurs échéances (encaissement fin septembre, novembre et janvier). Toute cotisation non réglée à 50% au 15 novembre de la saison en cours pourra entraîner une interdiction de participer aux entraînements et aux matchs jusqu'au règlement complet de la cotisation. Les cotisations sont dues annuellement. En cas de départ de l'adhérent, sans justificatif, toute somme versée est perdue.

ARTICLE 4 : *Responsabilité*

- Les parents doivent vérifier la prise en charge des enfants par l'animateur en début de séance.
- Le club n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle de sport.
- Les règles du code de la route s'appliquent lors des transports, celles relatives au passager avant et au siège adapté pour les enfants.

ARTICLE 5 : *Entraînements et matchs*

- Tout membre s'engage à être assidu aux entraînements et aux matchs. Toute absence doit être signalée par avance à l'entraîneur et/ou responsable d'équipe. Tout ceci dans l'intérêt collectif.
- Chaque joueur participant aux entraînements doit avoir une tenue de sport adaptée et des chaussures dédiées à la pratique du basket et une bouteille d'eau personnelle.
- Le joueur réalisant un arbitrage doit avoir des chaussures dédiées à la pratique du basket, un sifflet et une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'arbitrage.
- Pour les matchs, le joueur apportera sa bouteille d'eau personnelle et ses chaussures dédiées à la pratique du basket. Le club met à disposition un short et un maillot pour chaque joueur.
- L'inscription d'un joueur engage la participation du joueur ou de ses parents à la tenue du bar et au transport lors des matchs, selon un programme établi 2 fois dans l'année, ainsi qu'à la contribution du goûter de l'équipe. Toute demande d'exception sera étudiée par le bureau.

ARTICLE 6 : *Engagement et Savoir-vivre*

- Tout membre s'engage à respecter le matériel du club et les installations municipales.
- Les règles de courtoisie et de savoir-vivre sont exigées des membres et accompagnants dans leurs rapports entre eux, avec leurs adversaires, les arbitres et tous les adultes encadrants.
- Accepter les décisions prises par le club (horaires des entraînements, compositions d'équipes, choix de l'encadrement...).
- Respecter les valeurs du club (projet pédagogique)
- Respecter le travail des bénévoles.

- Respecter l'arbitre et ses décisions dans un esprit sportif de fair-play.
- Entretenir l'esprit de convivialité du club en participant aux diverses manifestations proposées.

ARTICLE 7 : Règlement sportif

- La participation des joueurs à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Jusqu'en U20, les parents des joueurs sont également sollicités. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.

En cas de permanence (arbitrage ou table) non assurée et non remplacée, celle-ci sera re-planifiée sur un prochain week-end. Le bureau se laisse la liberté de sanctions en cas de récidive.

- Les joueurs doivent s'assurer auprès de la commission technique des règles de conformité pour jouer dans une équipe qui n'est pas la leur.
- Les différentes amendes dues aux fautes techniques, disqualifiantes seront payées par le membre sanctionné.

ARTICLE 8 : Modification et réclamation

- Ce règlement intérieur peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts de l'association.
- Toute réclamation doit être adressée par écrit au Bureau.

A effet à partir de Juin 2018